

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 5

SEANCE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du quinze juin, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Agnès LEVANT, Franck LODER (arrivé à 19h35), Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, Christine DUPAYAGE, René HAUTECOEUR, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK (arrivé à 19h30), Marie DECIMA, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Françoise LOUVEAU, Jean-Marie VERWAERDE, Michèle DRION.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

OBJET : RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DES CENTRES DE LOISIRS ET CENTRE D'ANIMATION JEUNESSE

Il vous sera demandé de délibérer pour la mise à jour de la rémunération des animateurs du Centre de Loisirs et Centre Animation Jeunesse au 1^{er} mai 2023 suite à la revalorisation du SMIC au 1^{er} mai 2023.

La commission Finance réunit le 12 juin 2023 a émis un avis favorable

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL
DES CENTRES DE LOISIRS ET CENTRE ANIMATION JEUNESSE

Valeur à compter du 1^{er} Mai 2023

FONCTION	BASE BRUTE 1/2 JOURNEE	BASE BRUTE JOURNEE	NUIT CAMPING **
DIRECTEUR BADFD, BEATEP, DEEFA ou équivalent BAFD STAGIAIRE	51.48	102.95	30,89
DIRECTEUR BADFD, BEATEP, DEEFA ou équivalent BAFD STAGIAIRE BAFA ou équivalent assurant la direction de moins de 50 enfants	45.56	91.11	27.33
DIRECTEUR ADJOINT BADFD, BEATEP, DEEFA ou équivalent BAFD STAGIAIRE	45.56	91.11	27.33
DIRECTEUR ADJOINT BAFA ou équivalent BAFA STAGIAIRE	41.80	83.59	25.08

3-3-2018

10-10-2018

10-10-2018

ANIMATEUR avec BAFA ou équivalent	37.32	74.64	22.39
ANIMATEUR STAGIAIRE*	32.45	64.90	19.47
ANIMATEUR AU PAIR***	29.21	58.41	17,52

Pour à l'unanimité



AFFICHEE LE

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lens le

